

Cancer et fertilité – Soutien financier



Quelles possibilités
s'offrent à vous en
Nouvelle-Écosse (N.-É.)?





Dans le présent document...

- **Estimation des coûts liés à la préservation de la fertilité**
- **Cliniques de fertilité pour la population de la Nouvelle-Écosse**
- **Soutien financier du IWK - Fonds de soutien à la fertilité en hématologie et en oncologie**
- **Soutien financier provincial - Crédit d'impôt pour le traitement de la fertilité et la maternité de substitution**
- **Soutien financier national - Fertile Future : Power of Hope**

Ce document vous fournira de l'information sur les cliniques de fertilité, les coûts estimatifs de la préservation de la fertilité et les possibilités de financement pour préserver votre fertilité.

La fertilité est la capacité d'avoir des enfants biologiques.

Vos expériences et vos préférences en matière de santé sexuelle et reproductive sont importantes.

Votre équipe médicale vous informera de votre diagnostic, de votre traitement et des risques pour votre fertilité. Elle pourra également vous orienter vers des spécialistes de la fertilité afin de discuter des possibilités qui s'offrent à vous.



Estimation des coûts liés à la préservation de la fertilité

Remarque – Ces coûts sont estimés à partir des renseignements fournis par toutes les provinces de l'Atlantique en décembre 2024. Le coût exact dans la clinique de fertilité que vous choisirez peut varier.

Vous devrez probablement payer des frais plus d'une fois tout au long de votre traitement de fertilité. Par exemple, un cycle de FIV peut coûter entre 10 000 \$ et 17 000 \$.

Description des coûts	Coûts payés par le patient
Frais annuels de stockage	\$475 - 520
Congélation du sperme et conservation pendant la première année	\$430 - 835
Prélèvement et congélation des ovules	\$6,105
Cryoconservation du tissu ovarien	\$4,150
Techniques de Prélèvement de Spermatozoïdes (PESA/TESA/Micro-Tese) et conservation pendant la première année	\$3,760 - 8,228
Cryoconservation du tissu testiculaire	\$2,200
Cycle de fécondation in vitro (FIV)	\$6,600 - 9,580
Analyse du sperme	\$350 - 530

Estimation des coûts liés à la préservation de la fertilité

— suite

Si vous ou les membres de votre famille directe disposez d'une assurance maladie privée, renseignez-vous sur la couverture éventuelle des traitements de fertilité incluse dans votre régime.

Pour obtenir de l'information sur tout soutien financier supplémentaire pouvant être offert, adressez-vous au travailleur social/à la travailleuse sociale ou au personnel de coordination des soins aux patients de votre centre d'oncologie.

Cliniques de fertilité pour la population de la Nouvelle-Écosse

Atlantic Fertility

1535, Dresden Row, bureau 213, Halifax N.-É.

Téléphone : (902) 404-8600

Télécopieur : (902) 404-8601

Courriel : info@atlanticfertility.ca

atlanticfertility.ca



Soutien financier du IWK - Fonds de soutien à la fertilité en hématologie et oncologie


Source de financement

Fonds général d'affectation spéciale pour l'hématologie et l'oncologie – Transfert régulier de fonds selon les besoins, jusqu'à concurrence de 10 000 \$ par année.

Critères d'admissibilité

L'admissibilité à recevoir des fonds sera déterminée par l'oncologue pédiatrique et le travailleur social/la travailleuse sociale de la division d'hématologie et d'oncologie pédiatriques en fonction d'une évaluation des ressources financières. Veuillez discuter de votre admissibilité avec votre équipe soignante.

Lignes directrices pour le versement du fonds

- Les demandes seront traitées selon le principe du « premier arrivé, premier servi ».
 - L'oncologue pédiatrique indique que le patient/la patiente pourrait bénéficier de la congélation d'ovocytes ou de sperme.
- 



Soutien financier du IWK - Fonds de soutien à la fertilité en hématologie et oncologie

— suite

Lignes directrices pour le versement du fonds (suite)

- Selon les procédures d'évaluation et les critères en vigueur, un travailleur social/une travailleuse sociale peut approuver des fonds jusqu'à concurrence de 375 \$ par personne de sexe masculin et de 5 360 \$ par personne de sexe féminin. Ce montant maximal par personne doit être réévalué chaque année, car le coût de l'intervention de conservation de sperme ou de cryoconservation d'ovocytes peut varier en fonction des changements apportés aux coûts exigés par la clinique Atlantic Fertility. Les renseignements relatifs à l'évaluation financière seront conservés dans le dossier du travailleur social/de la travailleuse sociale.



Soutien financier provincial – Crédit d'impôt pour le traitement de la fertilité et la maternité de substitution

Source de financement

Le crédit d'impôt pour le traitement de la fertilité et la maternité de substitution est un crédit d'impôt remboursable équivalant à 40 % des frais médicaux engagés pour des traitements de fertilité admissibles ou des frais liés à la maternité de substitution admissibles, jusqu'à concurrence de 20 000 \$ par année pour les coûts de traitement de fertilité.

Où puis-je trouver plus d'information?

Balayez le code QR ci-dessous.





Soutien financier national – Fertile Future: Power of Hope

En quoi consiste le programme Fertile Future: Power of Hope?

Fertile Future est un organisme national canadien à but non lucratif qui fournit de l'information sur la préservation de la fertilité et des services de soutien aux personnes atteintes de cancer et aux professionnels/professionnelles en oncologie.

- Le programme de réduction des coûts Power of Hope a été conçu pour aider les personnes à recourir à la conservation de sperme, d'ovules ou d'embryons.
- Fertile Future s'est associé à des centres de traitement de la fertilité à travers le Canada afin d'améliorer l'accès aux services de préservation de la fertilité pour les personnes atteintes de cancer.





Soutien financier national – Fertile Future: Power of Hope

— suite

Qui est admissible?

Pour être admissible à une réduction des coûts, il faut répondre à tous les critères suivants du programme :

- Le centre de fertilité qui administre le traitement de préservation de la fertilité doit être membre du programme Power of Hope.
- Le revenu du ménage doit être de 50 000 \$ ou moins.
- L'oncologue de la personne qui fait la demande doit confirmer que le traitement contre le cancer présente un risque pour la fertilité et que la préservation de la fertilité est sans danger et indiquée pour la personne concernée.
- La personne qui fait la demande doit avoir 40 ans ou moins.
- La personne qui fait la demande doit être citoyenne canadienne ou avoir le statut de résidente permanente.
- La personne qui fait la demande doit avoir une carte d'assurance maladie provinciale valide.
- La personne qui fait la demande n'a jamais bénéficié du programme Power of Hope auparavant.
- Il ne s'est pas écoulé plus d'un an depuis la préservation de la fertilité.

Soutien financier national – Fertile Future: Power of Hope

— suite

Quel montant peut-on obtenir?

Conservation du sperme

- 350 \$ pour un prélèvement de sperme (y compris l'analyse, la congélation et le stockage de l'échantillon pendant un an).

Conservation d'ovules ou d'embryons

- Produit pharmaceutique
- Frais maximaux de 4 000 \$ pour le prélèvement d'ovules et la cryoconservation d'ovules ou d'embryons
- Fertile Future remboursera jusqu'à 1 000 \$ pour aider à accéder à ces services essentiels.

Où puis-je trouver plus d'information et les coordonnées de Power of Hope?

Balayer le code QR ci-dessous.



La présente ressource a été élaborée en partenariat et en collaboration avec des conseillers/conseillères au nom des patients et familles, en tenant compte de leur expérience vécue et de leurs connaissances.

Cette ressource a été adaptée à partir des ressources existantes de Cancer Care Alberta.

Sa production a été rendue possible grâce à la collaboration et au soutien financier du Partenariat canadien contre le cancer et de Santé Canada. Les opinions exprimées dans ce document ne reflètent pas nécessairement celles de Santé Canada ou du Partenariat canadien contre le cancer.

« Atlantic Canada Oncofertility » est un terme générique qui désigne le projet d'oncofertilité mené par le Réseau d'oncologie et d'hématologie pédiatriques des provinces de l'Atlantique (ROHPPA) et soutenu par les régies de la santé et les organismes de lutte contre le cancer des provinces de l'Atlantique.

Février 2026

L'information contenue dans ce document doit être mise à jour tous les trois ans ou selon les besoins. Ce document n'est pas officiel s'il est imprimé.

Veuillez consulter le site <https://www.apphon-rohppa.com/> pour obtenir toute l'information à jour.

